



Rapport sur les orientations budgétaires 2026



sommaire

RAPPEL DES PRINCIPES QUI GOUVERNENT UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES p.3

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)
 Le rapport d'orientation budgétaire (ROB)
 Précautions & points d'attention

1 • UNE LOI DE FINANCES À L'ADOPTION COMPROMISE p.4

- 1•1•** Une élaboration dans un contexte économique fragile
- 1•2•** Une loi de finances aux contours incertains pour les collectivités

2 • LA RÉTROSPECTIVE p.6

- 2•1•** Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette
- 2•2•** La section de fonctionnement
 - A** – les recettes de fonctionnement
 - B** – les dépenses de fonctionnement
- 2•3•** La section d'investissement

3 • LA DETTE p.10

4 • LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 EN FAVEUR DES GUÉRANDAISES ET GUÉRANDAIS p.11

- 4•1•** Les principes fondateurs de ce budget : maintenir un niveau de capacité d'autofinancement malgré l'incertitude budgétaire nationale
- 4•2•** Une section de fonctionnement contenue
 - 4•2•1•** Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville
 - A** – Des dépenses à caractère général (01) stabilisées
 - B** – Les dotations aux provisions réglementaires
 - 4•2•2•** Une vigilance particulière des inscriptions de recettes de fonctionnement tenant compte du PLF pour 2026
- 4•3•** La vision 2026 :

Poursuivre la dynamique d'investissement pour entretenir, adapter et renouveler le patrimoine guérandais

5 • FINANCER DE MANIÈRE AGILE LE BESOIN D'INVESTISSEMENT p.20

6 • DES PARTENARIATS SOLIDES EN FAVEUR DU TERRITOIRE p.21

- 6•1•** Une solidarité et un soutien de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo en faveur des Guérandais
- 6•2•** La consolidation d'un partenariat en faveur des monuments historiques de la ville

7 • UN BUDGET SOLIDE BÂTI POUR LA CONTINUITÉ p.22

ANNEXE : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (2026 – 2030) p.23



L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil municipal les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRÉ) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Il doit présenter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation d'investissement.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.



LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

L'article 107 de la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a complété les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la forme et au contenu du débat. Ainsi, pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est prévu la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a complété ces obligations par la production d'informations relatives à la structure des effectifs et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.

PRECAUTIONS & POINTS D'ATTENTION

Le présent rapport a pour objet de présenter l'environnement financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2026 de la Ville de Guérande.

Les éléments d'analyse financière rétrospective, notamment ceux liés à la gestion 2025, sont donnés **à titre indicatif et calculés à partir de tendances qui permettent de déterminer l'atterrissement budgétaire 2025**. Ces résultats prévisionnels 2025 permettent cependant de resituer la préparation du BP 2026 dans son contexte financier.

L'exercice comptable 2025 n'est pas encore clôturé et les écritures de fin d'exercice peuvent donc faire varier les résultats prévisionnels 2025 partagés dans le présent rapport.

C'est sur la base de ces résultats prévisionnels 2025 que les tendances budgétaires 2026 ont été déterminées notamment le montant de l'emprunt d'équilibre 2026.



À L'ADOPTION COMPROMISE

Pour élaborer ses orientations budgétaires 2026, la Ville de Guérande doit de nouveau composer avec un environnement économique et politique national marqué par des incertitudes fortes, qui pèsent sur la trajectoire financière comme sur la capacité à projeter l'action publique.

1•1 Une élaboration dans un contexte économique fragile

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté en Conseil des Ministres le 14 octobre 2025. L'objectif du gouvernement est de ramener les déficits publics sous les 3% du PIB d'ici 2027.

Dans un contexte de croissance faible et d'inflation désormais maîtrisée, l'exécutif cherche à réduire un déficit public persistant et à stabiliser la dette. L'effort global annoncé est d'environ 30 Mds€.

En effet, le contexte économique est fragile : la croissance demeure incertaine et insuffisante, autour de 0,7% en 2025 et 0,9% en 2026 pour améliorer les comptes publics et les ratios de solvabilité. L'inflation repassée sous les 1% est évaluée à 1,3% en 2026 par la Banque de France.



1•2 Une loi de finances aux contours incertains pour les collectivités

En conséquence, ce PLF 2026 demande un effort budgétaire aux collectivités de l'ordre de 5,3 Mds€, ramené au gré des débats aux alentours des 4,7 Mds€ actuellement, en faisant reposer le redressement des finances publiques sur un modèle imposé aux collectivités qui doivent ainsi contribuer au redressement d'une dégradation dont elles ne sont pas à l'origine.

Les données de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) confirment que près de la moitié de la hausse de la dette publique depuis 2017 découle

directement des baisses et suppressions d'impôts décidées par l'État. Parmi ces décisions : la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales (plus de 21 Mds€ de recettes) et disparition progressive de la CVAE (principal impôt de production local, représentant plus de 8 Mds€ de pertes pour les collectivités).



Parmi les mesures introduites dans le PLF 2026 impactant les budgets locaux et nos marges de manœuvre, on recense :

- Une reconduction en 2026 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (32,5 Mds€)

• Une diminution des variables d'ajustement de 527 M€ supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités, dont le bloc communal. A ce titre, la Ville de Guérande pourrait enregistrer une baisse de l'ordre de 20 K€ sur la « Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière des locaux industriel ». La minoration de cette compensation est présentée par le gouvernement comme une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques.

• La création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) (article 74 du PLF) en lieu et place des 3 dotations connues actuellement que sont la Dotation d'équipement des territoires ruraux, la Dotation politique de la Ville et la Dotation de soutien à l'investissement local. Son montant serait de 1,4 Mds€ (contre 1,6 Mds€ en 2025).

• Le fonds vert serait largement diminué pour 2026 (650 M€) contre 2 Mds€ à sa création en 2025.

• Le FCTVA serait recentré aux seules dépenses d'investissement.

• La mise en place d'un nouveau DILICO (Dispositif d'Issuage COnjoncturel) qui pourrait impacter le budget de la Ville de Guérande dès 2026 (prélèvement sur recettes 2026 puis versement par 1/5^e sur 5 ans pour 80% du montant prélevé). Le montant de ce prélèvement n'est pas encore arrêté, toutefois les premières estimations afficheraient un montant de prélèvement entre 250 K€ et 400 K€ environ.

• La poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour un coût de 1,3 Mds€.

Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.

À ce stade, ces mesures sont en discussion au Parlement.

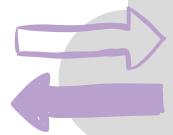
Des aménagements, des retraits de mesures peuvent intervenir d'ici la publication de la LFI pour 2026.

527 M€ |



Une diminution des variables d'ajustement de 527 M€ supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités dont le bloc communal.





2.1 Les agrégats financiers : la capacité d'autofinancement brute et nette

La Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute doit permettre de rembourser le capital des emprunts précédemment souscrits par la commune.

La Capacité d'Autofinancement nette est le solde, une fois le remboursement de la dette en capital effectué, qui permettra à la commune d'autofinancer ses dépenses d'investissement.

La CAF nette peut aussi être appréciée comme une capacité dont dispose la commune pour mobiliser de nouveaux emprunts.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette**.

La capacité d'autofinancement nette

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :

Décomposition de la constitution de l'épargne



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



—
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



AUTOFINANCEMENT BRUT

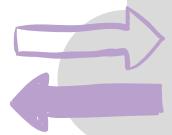
AUTOFINANCEMENT BRUT

—
CAPITAL DE LA DETTE



AUTOFINANCEMENT NET

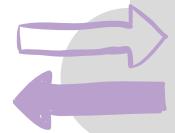




	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes réelles de fonctionnement	22 243 916 €	24 374 648 €	25 504 040 €	26 643 397 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 200 952 €	19 566 699 €	20 670 436 €	22 097 289 €
Capacité d'Autofinancement Brute	4 042 964 €	4 807 949 €	4 834 604 €	4 546 108 €

Au terme de l'exercice 2025, exercice dont la comptabilisation est encore en cours, la capacité d'autofinancement brute pourrait atteindre 3,9 M€





A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

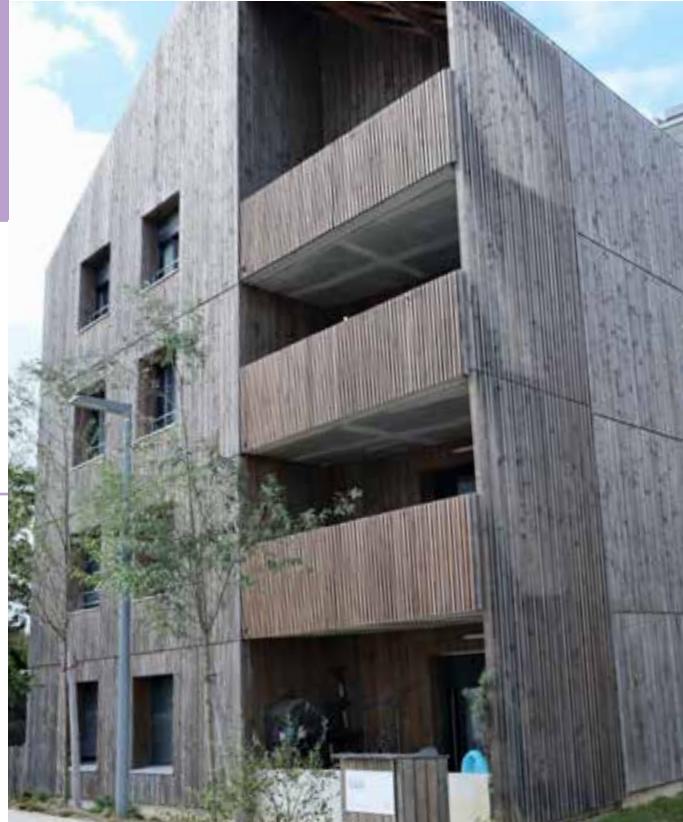
	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Produits des services (70)	1 179 415 €	1 713 977 €	1 799 311 €	1 990 212 €
Travaux en régie (72)	162 117 €	115 084 €	229 047 €	220 270 €
Impôts et taxes (73)	16 239 020 €	17 159 015 €	18 637 506 €	19 317 791 €
Dotations et participations (74)	3 182 493 €	3 574 009 €	3 368 811 €	3 605 984 €
Autres produits (75)	704 505 €	841 490 €	734 201 €	711 483 €
Atténuations de produits (013)	776 366 €	876 974 €	735 082 €	779 870 €
Autres recettes réelles (solde financier si >0)	- €	94 099 €	82 €	17 787 €
Recettes réelles de fonctionnement	22 243 916 €	24 374 648 €	25 504 040 €	26 643 397 €

+ 2%



En projection pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement seraient en progression de 2% environ seulement entre 2024/2025 contre 4,5% l'année précédente.

La revalorisation des valeurs locatives (+1,7% en 2025 contre 3,90% en 2024) minore les recettes de fiscalité. Les droits de mutation devraient enregistrer une nouvelle baisse sur 2025 ; leurs montants définitifs ne sont pas connus à ce stade de l'exercice 2025.



B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En projection pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement dans la ligne exprimée en budget primitif progressent selon les prévisions de l'inflation.

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Charges à caractère général (D011)	3 444 477 €	3 841 516 €	4 468 607 €	4 934 234 €
Dépenses de personnel (D012)	11 179 545 €	11 637 991 €	12 210 560 €	12 983 698 €
Atténuation produits (D014)	446 645 €	455 575 €	328 539 €	436 903 €
Autres charges courantes (D65)	2 611 811 €	3 156 116 €	3 198 603 €	3 317 737 €
Intérêts de la dette existante	513 706 €	475 355 €	464 127 €	424 717 €
Autres charges réelles (solde financier si <0)	4 768 €	146 €	0 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 200 952 €	19 566 699 €	20 670 436 €	22 097 289 €

2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au cours de l'exercice 2025, la Ville de Guérande projette un volume de dépenses d'investissement mandatées qui pourrait être d'environ 10 M€ (hors remboursement de dettes, hors reste à réaliser).

Ces chiffres seront affinés d'ici fin janvier 2026 ; les résultats définitifs seront présentés lors du Conseil du 11.02.2026. À cette occasion, sera présenté le bilan des opérations suivies en « Autorisations de programmes » dont seuls les « Crédits de paiements » consommés sur l'exercice sont pris en compte dans le calcul du taux de réalisation des crédits ouverts au budget primitif.

	CFU 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)	4 863 808 €	5 434 323 €	4 628 775 €	8 657 693 €
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23+Op. équip.)	4 254 096 €	4 783 805 €	3 888 846 €	7 866 672 €
Subventions d'équipement versées	441 885 €	646 238 €	739 929 €	777 562 €
Opérations pour compte de tiers (D45)	- €	- €	- €	13 459 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors R16)	2 818 888 €	3 259 562 €	1 761 097 €	2 775 199 €
FCTVA	540 063 €	808 843 €	680 123 €	842 123 €
Taxe d'aménagement	389 301 €	450 271 €	469 478 €	231 549 €
Subventions d'investissement reçues	1 606 242 €	1 497 811 €	432 531 €	1 535 916 €
Autres recettes d'investissement	218 070 €	502 637 €	178 965 €	165 611 €

Ces dépenses d'investissement seraient notamment financées moyennant 1,9 M€ de subventions et un emprunt mobilisé pour 5 M€ tel qu'inscrit au BP 2025 voté.



19,7 M€ |



L'encours de dettes de la Ville de Guérande s'élève au 31/12/2025 à 19,7 M€ environ.

L'encours de dette de la Ville de Guérande n'est pas exposé à un risque de taux (aucun emprunt dit « structuré »).

70% de cet encours est adossé à du taux fixe, 30% sur des index variables (EURIBOR, TAG 3 mois et Livret A). La structure de l'encours de dettes de la Ville de Guérande s'est modifiée entre 2024 et 2025 puisque l'emprunt de

5 M€ souscrit en 2025 l'a été en taux variable (adossé à l'EURIBOR 3 Mois). Cette évolution permet à la commune des gains d'intérêts marqués

La Ville de Guérande détiendra :

- 33 emprunts au passif de son bilan au 31/12/2025
- Pour une durée résiduelle globale de 27 ans
- Pour un taux d'intérêt moyen de 2,49% (au 31/12/2025)

L'encours de la dette de la Ville de Guérande a évolué de la manière suivante entre 2021 et 2025 (toutes dettes comprises dont le « Partenariat Public Privé » avec Bouygues et le « Bail emphytéotique administratif » pour la Gendarmerie).

	2021	2022	2023	2024	2025 (Prévisionnel)
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	20 966 845 €	19 898 248,60€	17 765 909 €	17 048 173,38 €	19 656 907,27 €
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en années de CAF brute)	5,19	4,10	3,68	3,75	Non déterminé à date



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

EN FAVEUR DES GUERANDAISES ET GUERANDAIS



4.1 Maintenir un niveau de capacité d'autofinancement malgré l'incertitude budgétaire nationale

Pour continuer en 2026 les opérations d'investissement majeures lancées courant 2025, la commune doit piloter le niveau de sa capacité d'autofinancement nette de façon à dégager un niveau des ressources internes fléchées en direction du financement de son PPI, face aux incertitudes financières nationales.

Pour ce faire, la Ville entretient sa capacité d'action et maintient sa santé financière :

- 1 En travaillant sur des dépenses de fonctionnement à iso périmètre de 2026
- 2 En se montrant proactive pour rechercher et obtenir des concours financiers sur ses projets d'investissement
- 3 En assurant sa santé financière par l'absorption d'éventuels chocs, et suppression de dispositifs nationaux en lien avec l'instabilité politique et économique du moment.
- 4 En suivant de manière exemplaire l'exécution de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement





4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville

A - DES DÉPENSES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011) STABILISÉES

Le budget primitif 2026 devrait proposer l'inscription **de 5,350 M€** de crédits au chapitre 011 soit une stabilisation par rapport aux crédits ouverts au BP 2025.

B - LES DÉPENSES DE PERSONNEL (012) IMPACTÉES PAR LES OBLIGATIONS NATIONALES

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèveraient sous réserve de la fin de **l'exécution budgétaire à 13,5 M€ en 2025**. Cette évolution est notamment induite par, **la reprise en régie d'un équipement culturel, la réforme du dispositif de prévoyance sociale complémentaire et surtout par les mesures nationales avec la hausse conséquente des charges patronales retraite.**

Evolution des effectifs de la Ville

	2024		2025		Evolution en %		2026	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Fonctionnaires	251	232,97	253	234,59	0,8%	0,7%	257	238,89
Contractuels	62	40,38	55	41,09	-11,3%	1,76%	55	42,04
TOTAL	311	273,35	308	275,68	0,96%	0,85%	310	280,92

Moyenne annuelle 2025 et projeté 2026

Globalement les effectifs évoluent de 0,85% sur 2024/2025. La population des agents contractuels diminue en nombre mais augmente légèrement en ETP. Cette évolution entre 2024 et 2025 résulte d'une part de la reprise en régie d'un nouvel équipement, d'un renforcement des remplacements d'agents absents, mais aussi d'une baisse significative de la vacance d'emploi.

Evolution par catégorie d'emploi

Cat. emploi	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	ETP	%effectif										
Cat A	19,37	7,23%	18,44	6,83%	19,17	7,14%	17,46	6,44%	18,16	6,64%	19,60	7,10%
Cat B	31,77	11,85%	31,25	11,58%	32,83	12,22%	33,74	12,44%	35,38	12,94%	33,77	12,24%
Cat C	216,87	80,92%	220,12	81,59%	216,53	80,61%	219,94	81,12%	219,81	80,41%	222,31	80,64%
Totaux	268,01		269,8		268,63		271,14		273,35		275,68	

L'évolution de la structure des emplois sur les 5 dernières années est stable avec une place prépondérante des emplois de catégorie C. Sur 5 ans l'évolution globale des ETP est de 2,86%.

Celle-ci est plus significative pour les emplois de catégorie B (+6,3%) puis en catégorie C (+2,51%). La proportion de la catégorie A reste stable dans les effectifs (7,10%) et évolue peu sur 5 ans (1,19%).

4.2 Une section de fonctionnement contenue

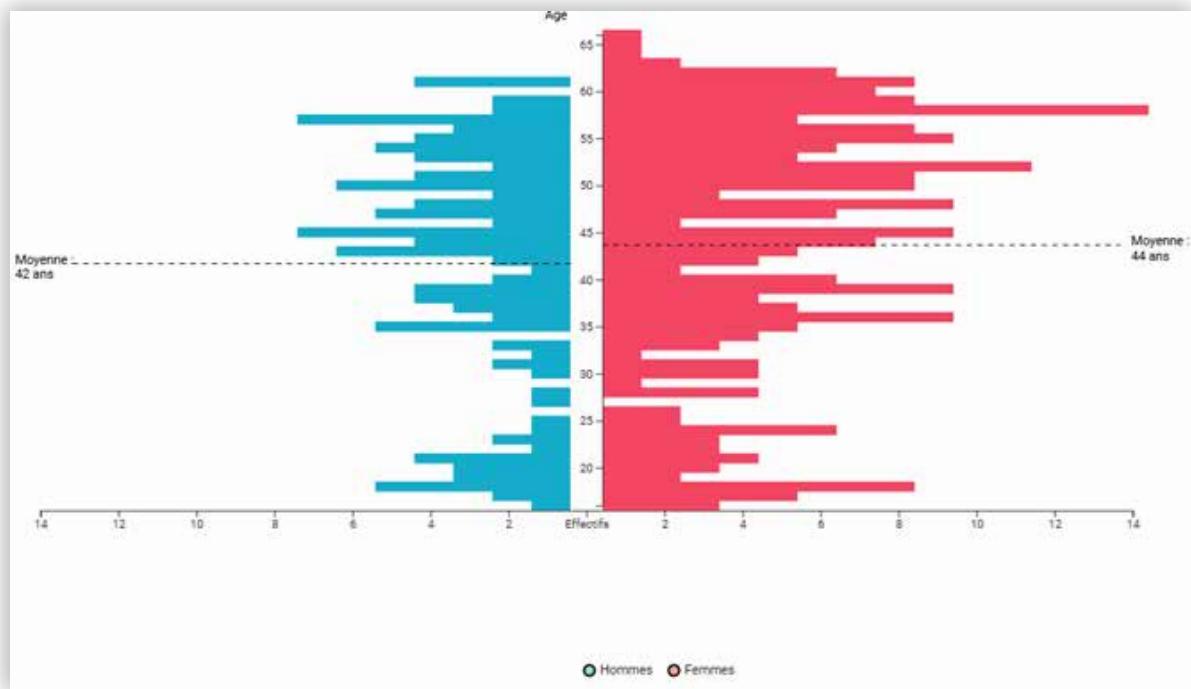


4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la ville

Temps de travail

62,44% des agents exercent à temps complet. 30% exercent sur un temps de travail compris entre 50 et 90%. Plus du tiers des agents ont un temps de travail annualisé.

Répartition par filière :





4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville

Impacts budgétaires des mesures 2025

Les mesures au niveau local

La reprise en régie d'un équipement culturel

La Ville exploite depuis avril 2025 la Maison des paludiers, site qui vient **enrichir l'expérience patrimoniale des visiteurs et valoriser la patrimoine environnemental et salicole.**

Son exploitation nécessite des moyens humains permanents et saisonniers. En 2025, 10 agents ont été recrutés sur des profils de médiation, accueil, billetterie représentant 4,25 ETP.

La masse salariale dédiée en 2025 est de 151 K€.



Prévoyance sociale complémentaire : mise en place de la prévoyance obligatoire

Instaurée au 1^{er} janvier 2025, elle vise à préserver les agents en arrêt de travail pour raison de santé de la perte de salaire en cas de passage à demi-traitement.

L'adhésion au contrat est obligatoire ainsi que la participation de l'employeur. **296 ont souscrit au contrat**. Le montant moyen de participation est de 23,25 € par mois **pour un budget de 82 K€**. En 2026, le second volet de la protection sociale portant sur le risque santé sera mis en place.

82 K€ | 

Le montant moyen de participation à la prévoyance obligatoire est de 23,25€ par mois pour un budget de 82 k€



4.2 Une section de fonctionnement contenue



4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville

Impacts budgétaires des mesures 2025

Les mesures au niveau national

Nouveau régime indemnitaire de la filière police

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, un nouveau régime national de primes est mis en place : il est spécifique à la filière police municipale et concerne 7 agents de la Ville de Guérande. Pour 2025, il représente une enveloppe de **85 K€** soit une augmentation de 14,61% par rapport à 2024.

Augmentation des charges patronales

Les charges employeurs évoluent de 9,50% par rapport à 2024 là où le brut versé aux agents évoluent de 2,34%. Le poste principal en hausse est la CNRACL avec une évolution 2024/2025 de 200 K€ soit 11,24% alors que les ETP afférents à cette charge évoluent de 1,19%. Cette hausse est directement liée à la loi de finances qui prévoit à compter de 2025 une hausse du taux de charge sur quatre années. L'impact qualifié en 2026 se traduira par une nouvelle hausse incompressible. Le second poste en évolution est celui des charges URSSAF (+ 9%) dont une partie est liée aux effectifs mais aussi aux mesures de revalorisation nationale des taux.

Projection des mesures budgétaires 2026

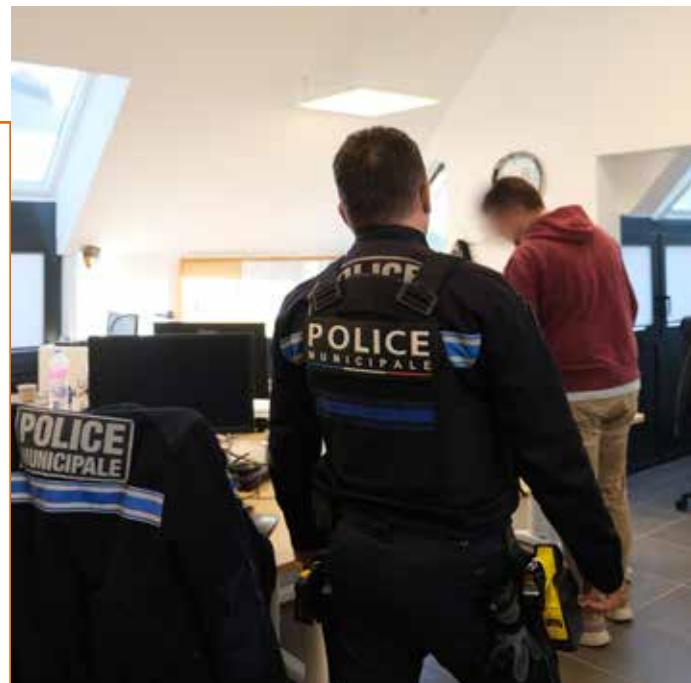
Le budget du personnel pour 2026 est construit à partir de données exogènes qui s'impose à la collectivité et endogènes résultants de choix ou d'orientations internes :

Données exogènes à intégrer au BP 2026

Impact automatique de l'évolution de la masse salariale

Plusieurs éléments ont un impact mécanique sur l'évolution du budget :

- Impact lié au statut (évolution des échelons et avancements)



Impact de l'augmentation de charge CNRACL

Au regard des éléments expliqués auparavant, l'augmentation de la charge patronale est évaluée à environ 170 K€ pour 2026 en l'état actuel des effectifs soit l'équivalent de 4 ETP cat C (profil fonctionnaire). A ce jour, pas d'autres évolutions de charges annoncées.

Impact de la mise en place de la participation santé

L'obligation de participation employeur au 1^{er} janvier 2026 est confirmée. Le dispositif de participation acté par le conseil municipal reposera sur une adhésion facultative et une participation sur contrat labellisé. Le budget prévisionnel établi pour 2026 repose sur une adhésion à hauteur de 85% de l'effectif soit aux environs de **56 K€**.

Un suivi d'exécution sera effectué pour mesurer l'évolution de ce nouveau poste budgétaire.

Impact des élections municipales

La tenue des élections mobilise, en amont et les jours de scrutins, des agents municipaux au-delà de leur temps hebdomadaire de travail. L'enveloppe prévisionnelle pour ces deux tours de scrutin est évaluée à **38 K€**.

Données exogènes estimées à 311 000€.

4.2 Une section de fonctionnement contenue



4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville

Les leviers d'optimisation du budget

Constats 2025

Les mesures 2025 concernant la baisse de l'indemnisation lors des arrêts de travail n'ont pas eu d'effets sur la réduction de l'absentéisme. Le passage à 90% du traitement au deuxième jour d'arrêt et l'interruption du versement des primes (IFSE) lors du passage à demi-traitement n'ont pas d'impact significatif sur les données absentéisme santé. Sur 2025, plusieurs tendances pouvant impacter la masse salariale sont observées :

Hausse des temps partiels thérapeutiques : mesure incitative permettant de limiter la durée des arrêts, elle permet à un agent de reprendre dans des conditions de durée hebdomadaire moindre que son temps habituel, avec le versement d'un traitement plein.

Toutefois, cette mesure présente deux risques avec notamment la diminution de la force de travail, les missions du poste et l'organisation du travail à adapter au temps de travail hebdomadaire susceptible d'impacter également le collectif.

Demande des services de compensation avec budget contractuel dédiés aux remplacements.

Allongement de la durée des arrêts de travail pour raison de santé.

Tentative de requalification en maladie imputable : entraîne un impact budgétaire à deux niveaux : d'une part, l'impact direct sur le recalcul du salaire lors de la reconnaissance de l'imputabilité, d'autre part la charge des expertises médicales nécessaire à ces instructions de dossiers.

La confirmation du report des départs en retraite

Tendance déjà observée en 2024, l'allongement de la durée du travail lié aux effets de la réforme des retraites 2023 se confirme.



Sur les 17 départs en retraite potentiels identifiés sur 2025 et 2026, 4 sont aujourd'hui confirmés. En prospective, 64 agents (soit 20% de l'effectif 2025) pourraient faire valoir un départ en retraite au cours du prochain mandat. Si cela constitue un levier d'optimisation possible, cela nécessite d'avoir une réflexion large sur le volume et la nature des ressources nécessaires aux politiques publiques.

L'extension depuis le 1^{er} septembre 2025 du dispositif de retraite progressive impactera la masse salariale dans les années à venir. Ce dernier se traduit par un passage à temps partiel. Il conviendra donc de poser le cadre du remplacement ou non de cette diminution d'activité tout en prenant en considération les contraintes des différents secteurs (réglementaires, continuités de service, niveau de service aux habitants).

La prévention de l'absentéisme et coût de remplacement

Dans la continuité des observations de la Chambre Régionale des Comptes en 2024, un dispositif de pilotage de l'absentéisme a été mis en place en 2025. Cet indicateur partagé avec les directions doit permettre une réflexion stratégique sur la prévention de l'absentéisme, un dialogue de gestion ciblé pour analyser et agir. En 2025, 386 K€ sont consacrés aux besoins de remplacements soit 20% de la masse salariale 2025 des contractuels (en augmentation par rapport à 2024).

4.2 Une section de fonctionnement contenue



4.2.1 Des dépenses programmées pour maintenir la santé financière de la Ville

C - LES DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTAIRES

Dans la continuité du dernier rapport de la CRC, la Ville de Guérande propose de maintenir des crédits d'environ 5 000 € complémentaires.

Comme tous les ans, la Ville de Guérande se propose d'inscrire également pour 2 500 € de crédits dans le BP 2026 pour couvrir d'éventuelles défaillances de débiteurs au titre des provisions pour « créances douteuses ».

D - MALGRÉ L'INCERTITUDE, LA VILLE CONFIRME SON SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX

Le budget consacré au SIVOM et aux associations sera maintenu au niveau des inscriptions effectuées en 2025.

Le prélèvement sur les recettes fiscales au titre de l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est estimé à plus de 200 K€ sur l'exercice malgré l'effort de construction du logement social poursuivi dans la ville.

Le prélèvement sur recettes au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) amputera les finances 2026 de la Ville, en sus des autres mesures prévues au PLF pour 2026.



4.2 Une section de fonctionnement contenue



4.2.2 Une vigilance particulière des inscriptions de recettes de fonctionnement tenant compte du PLF pour 2026

La commune prévoit pour 2026 un net ralentissement de la hausse de ses bases fiscales de l'ordre +1,5% par rapport à 2025 en application :

de la variation de l'IPCH (estimée à +1% pour 2026), l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH qui mesure l'inflation pour la France par l'INSEE suivant des directives arrêtées conjointement par l'ensemble des pays membres de l'UE)

d'une hausse naturelle des bases en 2026 rapportées à celles de 2025 (estimée à +0,5%)

Les droits de mutation pourraient être estimés à plus d'un 1 M€ pour 2026 en tenant compte de la reprise du marché immobilier ligérien.

Les dotations seront intégrées stables sur 2026.

Les recettes des tarifs seront revalorisées dans le BP 2026 à concurrence des hausses de tarifs proposées au Conseil municipal du 17.12.2025 (+2%).

Il serait de nouveau inscrit pour 350 000 € de travaux en régie afin de valoriser comptablement les travaux réalisés par les équipes sur notre patrimoine ce qui permet également de reconnaître l'investissement des services municipaux.

Pas d'augmentation du taux d'imposition communal.



4.3 La vision 2026 : poursuivre la dynamique d'investissement pour entretenir, adapter et renouveler le patrimoine guerandais



Dans un contexte économique contraint et un environnement politique et institutionnel marqué par de fortes incertitudes, la Ville fera preuve de prudence et de responsabilité dans la conduite de son action budgétaire. Les conditions actuelles appellent plus que jamais, à une gestion rigoureuse, malgré la nécessité forte de renouveler son patrimoine

Il s'agit de maintenir un équilibre entre un budget à la hauteur des enjeux de la commune et une gestion financière responsable, tout en portant une ambition forte pour l'avenir de Guérande, afin de poursuivre un développement harmonieux et durable de la Ville.

Au titre de 2026, la commune pourrait inscrire à son budget primitif **près de 13 M€ de crédits d'investissement**.

Une partie se déroulera en autorisation de programme (AP/CP) pour conserver une agilité (consommation des crédits sur plusieurs années possibles par cette technique budgétaire) et pour ajuster les crédits aux capacités financières de la Ville.

13 M€



Au titre de 2026, la commune pourrait inscrire à son budget primitif près de 13 M€ de crédits d'investissement.

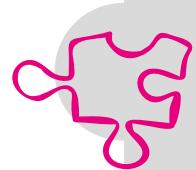
Guérande ouvrira en parallèle une autre partie de crédits « hors AP » afin de financer son talon d'investissement composé, entre autres choses, de l'attribution de compensation versée à CapAtlantique La Baule - Guérande Agglo voire encore de la participation au SIVOM de la Madeleine et des matériels des services ou des gros entretiens/réparations sur le patrimoine immobilier propriété de la commune.

L'investissement 2026 s'inscrit dans une logique patrimoniale soutenue qui comporte notamment :

- La restauration du patrimoine historique de la commune (ainsi que les petits patrimoines des villages).
- La restauration de la Collégiale Saint-Aubin, dont les travaux ont débuté en novembre 2025.
- La réhabilitation de l'école de Bois Rochefort, dont les travaux ont débuté en juin 2025.
- La traversée du village de Clis, dont la 1^{ère} tranche devrait être réceptionnée en fin d'année 2026.
- La poursuite des travaux d'aménagement du faubourg Bizienn, dont la réception est prévue pour la fin d'année 2026.



FINANCER DE MANIÈRE AGILE LE BESOIN D'INVESTISSEMENT



Pour les besoins de financement nés de la réalisation de son PPI, la commune mobilisera :

- Sa capacité à autofinancer ses investissements malgré la rigueur budgétaire nationale
- Le FCTVA
- La taxe d'aménagement
- Les subventions d'investissement nouvelles
- Le mécénat
- Les produits de cessions d'actifs validés par le Conseil Municipal

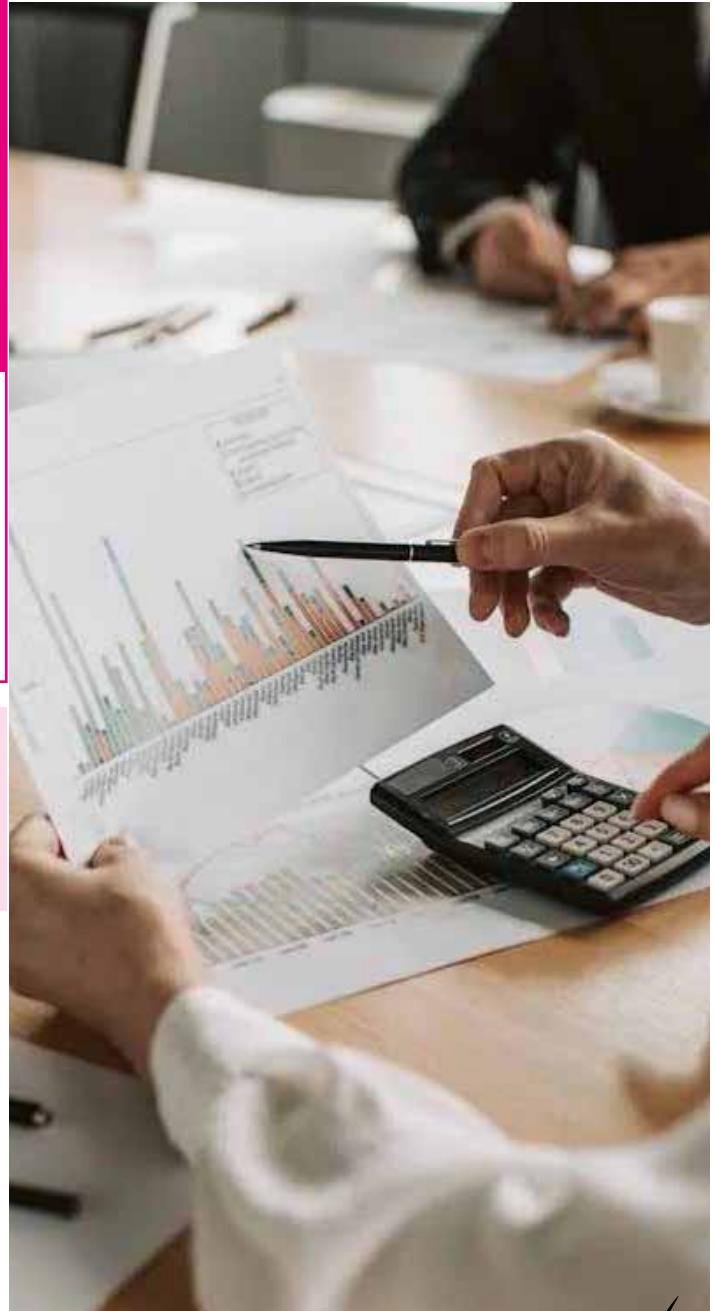
L'emprunt : Compte tenu de la poursuite des investissements envisagés sur 2026, face au désengagement de l'Etat depuis deux ans, la commune estime son besoin d'emprunts nouveaux dans une fourchette entre 5,5 et 6,5 M€, pour équilibrer sa section d'investissement 2026.

La Ville de Guérande dispose de certaines marges de manœuvre en termes d'endettement. La collectivité profitera en effet prochainement de « tombées de dettes » significatives sur la période 2026/2030.

Le ratio mesurant la capacité de désendettement de la Ville de Guérande sera estimé précisément lors des équilibres budgétaires proposés à la session de vote du budget 2026.

La Ville de Guérande, soucieuse de dynamiser sa stratégie budgétaire « ingénierise » ses finances.

Ainsi, parallèlement à la stratégie de renouvellement de son patrimoine, la ville réfléchit aux solutions agiles que sont les lignes de trésorerie pour une mobilisation de l'emprunt et des intérêts de dette à bon escient.



5,5 à 6,5 M€



la commune estime son besoin d'emprunts nouveaux dans une fourchette entre 5,5 et 6,5 M€, pour équilibrer sa section d'investissement 2026.



DES PARTENARIATS SOLIDES EN FAVEUR DU TERRITOIRE

6 • 1 Une solidarité et un soutien

de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en faveur des Guérandais

Par délibération du 15 décembre 2022, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a décidé d'instaurer à compter du 1er janvier 2023 de nouvelles règles concernant les relations financières qu'elle entretient avec ses 15 communes membres.

Un « Pacte financier et fiscal » est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il poursuit l'objectif de renforcer la solidarité du territoire via une dotation de solidarité communautaire et le soutien à la politique d'investissement menée par les communes membres avec le doublement de l'enveloppe des fonds de concours.

Ainsi, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour 2025 versée par CAP Atlantique - La Baule-Guérande Agglomération à la Ville de Guérande s'élèverait à 1,515 M€.

En parallèle, la Ville de Guérande verra la dotation de solidarité communautaire passer de 182 000 € en 2025 à 220 995 € en 2026.

En plus de ces mesures sur la section de fonctionnement, le pacte financier et fiscal prévoit le fléchage d'une enveloppe de 2 M€ par an de fonds de concours en direction des communes membres.

Pour la Ville de Guérande, cela correspond à 365 000 € par an de fonds de concours, pour financer ses investissements ;

En complément de cette enveloppe de fonds de concours annuel, la Ville de Guérande peut désormais aussi compter sur le nouveau mécanisme de soutien porté par l'Agglo qui poursuit l'objectif de « moderniser les équipements structurants » situés sur son territoire.

A ce titre, la Ville de Guérande a reçu courant 2025 pour 600 000 € de concours au financement des travaux de rénovation/extension de son école Bois-Rochefort.

6 • 2 la consolidation d'un partenariat

en faveur des monuments historiques de la Ville

Courant 2026, la Ville de Guérande poursuivra les chantiers de restauration de son patrimoine historique.

En premier lieu, les travaux de restauration de la tranche 1 de la Collégiale Saint-Aubin débutés en novembre 2025 se poursuivront sur 2026 avec l'aide financière de la DRAC (707 659,68 €) mais aussi de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat de Plan État/Région (353 830 €).

L'appui des grandes fondations, du mécénat d'entreprises et du Loto du Patrimoine / Mission S. BERN sera recherché pour compléter le financement de ces opérations.

UN BUDGET SOLIDE BÂTI POUR LA CONTINUITÉ



Plusieurs aléas entourent les prévisions, malgré l'ensemble des précautions prises pour l'élaboration de ce budget spécifique conçu à l'orée des élections municipales 2026.

S'il doit prendre en compte un contexte national incertain au regard des changements de gouvernement et de l'absence à ce stade d'un projet de loi de finances clair, laissant de nombreuses inconnues, il est quasiment acquis que les collectivités territoriales seront mises à contribution du redressement des comptes publics.

Aussi, ce budget est un **budget de continuité** qui laisse des marges de manœuvre financières et décisionnelles pour la future équipe municipale 2026/2032

Ceci étant, il s'agit d'un budget effectif, efficient et résolument engagé et qui porte des choix forts :

- › Par la poursuite des chantiers démarrés sans recourir au levier fiscal.
- › Par le maintien d'un haut niveau de service public pour les jeunes Guérandais au travers de ses politiques enfance et jeunesse,
- › Par une prise en compte des besoins de ses aînés,
- › Par une participation versée au budget du CCAS,
- › Par un soutien sans faille à ses acteurs locaux malgré la réduction de ses propres financements
- › Par une transition écologique et sociale marquée autour de l'éco quartier de Maison neuve et des choix d'entretien raisonné sur le territoire guérandalais.

Ce budget prendra en compte les variables de pilotage que sont l'épargne brute, l'épargne nette, le ratio de désendettement et le taux de CAF brute.

Il dotera le territoire guérandalais en équipements pour préparer l'avenir malgré la rigueur budgétaire au national et s'inscrira dans la trajectoire de maintien de son identité patrimoniale au travers de la rénovation de la Collégiale et de sa Fête médiévale.





ANNEXE : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (2026 – 2030)

N° de politique publique	N° d'opération	Réalisé	Réalité (Prévisionnel)	Crédits nouveaux (hors reports)	Montant des reports engagés en 2025	Cumul inscriptions BUDGET PREVISIONNEL	Prévisions de crédits nouveaux	Prévisions de crédits nouveaux	Prévisions de crédits nouveaux	2029	2030
TOTAL		4 629 580	8 657 693	11 778 376	13 655 391	1 922 269	15 352 674	15 588 144	10 180 000	5 228 574	7 641 000
OPERATIONS A VENTILER		75 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 - OPERATIONS NON VENTILABLES		496 288	787 728	696 977	701 000	0	701 000	706 000	711 000	716 000	721 000
1 - ESPACE PUBLIC		1743 293	1 926 052	1 556 300	754 000	586 546	1 340 546	2 707 000	2 299 000	1 792 574	1 500 000
2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES		137 990	1 067 948	1 036 616	1 993 000	209 081	2 202 081	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE		600 712	1173 659	1 339 425	709 175	337 647	1 046 822	485 000	235 000	235 000	235 000
4 - FONCIER		165 950	111 361	156 746	527 500	25 517	553 017	140 000	140 000	140 000	140 000
5 - MATERIELS DES SERVICES		535 646	988 440	819 135	405 730	176 801	582 531	500 000	500 000	500 000	500 000
6 - PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELEINE		198 456	205 894	347 216	220 000	0	220 000	350 000	350 000	350 000	350 000
7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS		282 611	553 538	2 966 509	2 009 986	54 510	1 839 510	2 060 000	2 205 000	1 255 000	455 000
701 AMENAGT VILLAGE SAILLE		244 126	11 003	0	0	0	0	0	0	0	0
702 AMENAGT PRE FERTILES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
704 AMENAGT RUE DU PONT BLANC		9 114	271 249	4121	0	9 114	9 114	0	0	0	0
705 AMENAGT FAUBOURG BIZENNE		7839	79 104	555 050	1 232 288	0	1 232 288	0	0	0	0
711 AMENAGT ABOARDS CONSERVATOIRE		8 702	9 420	1 446	10 000	2 640	12 640	520 000	0	0	0
712 AMENAGT PLACE A MARCHÉ AU BOIS		0	0	227 793	0	33 868	33 868	50 000	50 000	300 000	0
713 AMENAGT TERR SYNTHETIQUE		0	663	1 506 565	0	0	0	0	0	0	0
714 AMENAGT TRAVERSEE CLIS		0	15 861	191 440	692 699	0	692 699	300 000	0	0	0
715 AMENAGT FBG STE ANNE		0	2 402	0	0	0	0	390 000	400 000	400 000	0
716 AMENAGT VOIE NOUVELLE HOPITAL		0	0	0	0	3 009	3 009	0	0	0	0
720 AMENAGT BLD DE GAULLE		5 712	0	0	0	0	0	100 000	100 000	500 000	0
722 AMENAGT SECURISAT® RD47 SANDUN		0	163 835	450 936	0	0	0	0	0	0	0
723 AMENAGT VOIE VERTE ROUTE BLEUE		0	0	28 859	70 000	0	70 000	200 000	450 000	450 000	450 000
724 AMENAGT SECURISAT® BOUZAIRE		0	0	0	5 879	5 879	80 000	600 000	0	0	0
725 AMENAGT SECURISAT® MIROUX		0	0	0	0	0	0	80 000	600 000	0	0
726 AMENAGT SECURISAT® BREZAN		0	0	0	0	0	0	340 000	5 000	5 000	5 000
727 AMENAGT VOIE SALINES LA BAULE		0	0	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0
8 - PROJETS STRUCTURANTS		387 647	1 840 539	2 829 093	6 295 000	529 599	6 824 599	4 379 144	2 200 000	2 200 000	2 200 000
801 PROJET EXT CIMETIERE PAYSAGER		10 860	34 495	139 475	60 000	378 767	438 767	0	0	0	0
802 PROJET RENO EXT JEAN MENAGER		303 279	1 566 217	133 626	0	0	0	0	0	0	0
804 PROJET ECOLE MAISONNEUVE		38 527	590	1 900	400 000	90 500	490 500	3 500 000	3 500 000	0	0
806 PROJET LOCAL ST JEAN		1 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
807 PROJET RENO ECOLE B ROCHEFORT		0	172 660	525 557	5 300 000	0	5 300 000	4 825 144	0	0	0
810 PROJET BUDGET PARTICIPATIF		33 842	66 577	138 890	200 000	60 332	260 332	100 000	100 000	100 000	100 000
813 PROJET MODULAIRES CTM		0	0	1 889 645	325 000	0	325 000	0	0	0	0
814 PROJET PISTE ATHLE		0	0	0	10 000	0	10 000	675 000	0	0	0
9 - PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX		5 520	2 436	30 359	40 000	2 568	42 568	40 000	40 000	40 000	40 000